

<http://www.snetap-fsu.fr/Exemple-de-modalites-de-retention.html>



# Exemple de modalités de rétention.

- Nos Actions - Archives - 2008-09 Archives - 2008-09 - Action rétention des notes - Modalités pratiques - Outils pour l'action -

Date de mise en ligne : lundi 15 septembre 2008

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

# OUTIL DE SUIVI PRECISANT LES MODALITES D'ACTION RETENUES PAR LES PERSONNELS

Document produit par les personnels d'un Lycée Agricole de la région Centre  
(à adapter)

- Suite à l'Assemblée Générale des Personnels du Lycée Agricole de ..... du ... septembre 2008, il a été convenu que dès la rentrée, **une action s'apparentant à une grève administrative** serait engagée à l'appel de l'Intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public, en vue :
- au niveau national, d'**obtenir du Ministre de l'Agriculture un recul sur la baisse pluriannuelle de la Dotation Globale Horaire** des établissements agricoles publics, sur les suppressions massives de postes et sur une réforme de la voie professionnelle conduite à l'économie et au détriment des élèves les plus fragiles (disparition pure et simple du parcours en 4 ans [BEPA](#)-Bac Pro) ;
- au niveau local, d'**obtenir de la Direction Régionale de l'Agriculture une couverture de l'ensemble des besoins de l'établissement notamment en matière de dédoublements, et le remplacement de 3 postes de secrétaires administratifs** (une mutation non compensée, un départ en retraite non remplacé et le poste d'un agent en longue maladie depuis novembre dernier laissé vacant) ;

## Les modalités suivantes ont été arrêtées en commun

- **les notes des contrôles formatifs** ne seront pas transmises aux élèves, pas plus qu'à l'administration, de même aucune saisie informatique ne sera effectuée ;
- ces notes seront en revanche conservées en lieu sûr par chacun des enseignants engagés dans l'action (à son domicile par exemple) ;
- les élèves seront informés de leur niveau par une lettre A = acquis (de 16 à 20), B = à renforcer (de 11 à 15), C = en cours d'acquisition (de 6 à 10), D = non acquis (de 0 à 5), avec possibilité de faire apparaître des + et - ;
- la notation chiffrée par question n'apparaîtra pas non plus, en revanche toutes les remarques, et autres éléments d'appréciation et de correction que l'enseignant jugera utile pourront être portés sur les copies ;
- **les rubans pédagogiques propres aux contrôles en cours de formation (CCF)** ne seront pas envoyés aux présidents de jury afin que ces derniers alertent la hiérarchie sur ce point ; en conséquence, les informations relatives au positionnement des CCF sur le ruban pédagogique ne seront pas transmises aux professeurs coordonnateurs (un document type permettant d'affirmer cette position sera communiqué, afin de ne pas mettre nos collègues coordonnateurs en difficulté) ;
- les CCF seront tout de même effectués, mais sans remises et sans saisie des notes non plus (y compris pour les redoublants qui passent des CCF durant le premier trimestre) ;

**Ces actions (et d'autres susceptibles d'en découler, du type reunion « parents-profs » à l'initiative des**

**collègues mobilisés) nécessitent une cohésion et une solidarité des personnels qui s'y engagent résolument, cela tout en se conformant à leurs obligations de suivi et d'évaluation des élèves.**

- Il va de soi que les choix de chacun de s'engager ou non dans cette action se devront d'être totalement respectés par les uns comme par les autres.
- Les parents d'élèves, les représentants élus des élèves, les étudiants, ainsi que les présidents de jury et bien entendu la direction de notre établissement seront régulièrement informés sur les motifs de ces décisions arrêtées collectivement et sur les avancées pouvant découler de cette action unitaire déterminée, motivée par notre indéfectible attachement à un Enseignement Agricole Public de qualité.

L'Intersyndicale SNETAP-[FSU](#) .....  
du Lycée Agricole de .....

## **Extraits d'un document produit par les personnels d'un Lycée Agricole de la région Picardie (à adapter)**

(...)

Suite à la réunion syndicale en assemblée générale d'hier, il a été convenu que dès la rentrée :

- **les notes des contrôles formatifs** ne seront pas transmises aux élèves, ni aux parents, ni à personne d'ailleurs avant que le gouvernement ne recule sur la baisse de [DGH](#), la suppression de 40000 postes d'ici 2012 et le bac pro en 3 ans ;
- ces notes seront en revanche conservées en lieu sûr (chez soi par exemple) ;
- les élèves seront informés de leur niveau par une lettre A = acquis (de 15 à 20), B = à renforcer (de 10 à 15), C = en cours d'acquisition (de 5 à 10), D = non acquis (de 0 à 5), possibilité de + et - ;
- les rubans pédagogiques ne seront pas envoyés aux présidents de jury afin que ces derniers alertent la hiérarchie sur ce point ;
- les CCF seront tout de même effectués aux périodes habituelles sans remises des notes non plus (surtout pour les redoublants qui passent des CCF durant le premier trimestre) ;

(...)

L'ensemble de ces actions nécessite une cohésion de l'ensemble de l'équipe ainsi qu'une solidarité et une volonté sans faille(...). L'effet d'annonce devrait provoquer un recul rapide du ministère, mais dans le cas contraire, il faudra être capable d'aller jusqu'au bout...

(...)

Le/La Secrétaire de section SNETAP FSU du Lycée Agricole de .....

Une

**fois les décisions prises dans l'établissement, précisant notamment les modalités exactes retenues, il est souhaitable de disposer d'un outil de suivi qui indique la proportion d'enseignants engagés dans cette action. C'est pourquoi nous proposons au secrétaire de section (en relation avec les autres syndicats parties prenantes de l'action) de (faire) renseigner un tableau qui pourrait être conçu sur le modèle suivant :**

**NOM/Prénom de l'enseignant Discipline(s) Classes**